

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 132

21 janvier 2010

SOMMAIRE

Accenture SCA	6298	Le Chapitre Immobilier S.A.	6336
Atlas Holding 2002 S.à.r.l.	6298	Link Engineering S.A.	6293
Balholm Investments S.A.	6329	Link Engineering S.A.	6293
BO Fund II	6309	Lunnitt Sàrl	6309
Bowlingcenter Fuussekaul, s.à r.l.	6306	Manova S.A.	6312
Brandenburg Archie 15 Acquico 1 S.à r.l.	6293	MA.RA S.à r.l.	6302
Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l. ...	6294	Marina S.A.	6293
Bureau d'Expertises Thomas G. S.à r.l. ...	6307	Meldel Invest S.A.	6318
Central Shipping International S.A.	6335	Minit S.A.	6317
Chart Industries Luxembourg S.à r.l.	6313	M&K Design S.à r.l.	6310
CIE Luxembourg S.à.r.l.	6309	My-Next-Home S.à r.l.	6290
Como Luxembourg Sàrl	6328	NNS Holding S.à r.l.	6297
Cubana Humidor S.à r.l.	6302	Nuevo Teatro S.A. SPF	6294
Dominican Entertainment (Luxembourg)	6310	Participations et Investissements Miné- raux	6316
Eastern Europe Real Estate Opportunities Sicar, S.à r.l.	6313	Primavera Luxembourg International S.A.	6312
Enviro IP S.A.	6318	Quinform S.à.r.l.	6291
Exzentric S.A.	6336	Resothen S.A.	6290
Foncière de Seine S.A.	6298	Sapeurs Pompiers de la Commune de Man- ternach a.s.b.l./ Pompjeeën Gemeng Man- ternach a.s.b.l.	6303
Gemvest S.A.	6312	Schembri Sàrl	6335
GE-Systems	6336	Simon Europe B.V./S.à.r.l.	6309
GE-Systems	6334	Soyuz Holding S.A.	6306
Ghassil Clean Services Lux S.à r.l., en abrégé G.C.S.L. S.à r.l.	6336	Soyuz Holding S.A.	6306
Inspicio 1 S. à r.l.	6297	Synergium Properties S.A.	6298
IPE Tank and Rail Investment 1 S.C.A. ...	6328	Treveris MC S.à r.l.	6290
KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à.r.l.	6336	Treveris MC S.à r.l.	6290
		VF Global Investments S.à r.l.	6335

Treveris MC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 109.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TREVERIS MC SARL

Monsieur Robin BOLLI / Monsieur Romain THILLENS

Gérant de catégorie B / Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2010004228/13.

(090197978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Treveris MC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 109.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TREVERIS MC SARL

Monsieur Robin BOLLI / Monsieur Romain THILLENS

Gérant de catégorie B / Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2010004229/13.

(090197977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Resothel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010004230/13.

(090198111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

My-Next-Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.651.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

126, rue Cents, L-1319 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2010004256/14.

(090197834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Quinform S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 104.237.

In the year two thousand nine, on the twenty-first of December,

Before us Maître Joseph GLODEN, notary, residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared:

1) Mrs Marianne WESTLUND, company director, residing in S-11 431 Stockholm, Karlavägen, 28, acting as associate and as a duly authorized A signatory manager of "QUINFORM S.à r.l.", named below, duly represented by Mr Eric LECLERC, employé, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal delivered in Stockholm, dated December 4, 2009.

2) Mr Ulf WESTLUND, company director, residing in S-81 544 Tierp, Norrbackagatan 21, acting as associate of «QUINFORM S.à r.l.», named below,

duly represented by Mrs Martine KAPP, employée, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal delivered in Tierp, dated December 4, 2009.

3) Mr Kenny WESTLUND, company director, residing in S-311 72 Falkenberg, Karolines-Oskarsväg 5, acting as associate of «QUINFORM S.à r.l.», named below,

duly represented by Mrs Martine KAPP, employée, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal delivered in Falkenberg, dated December 4, 2009.

The prenamed proxies, after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

4) Mr Eric LECLERC, employé privé, with professional address at Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized B signatory manager of «QUINFORM S.à r.l.», named below.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to state:

I) The Luxembourg company «QUINFORM S.à r.l.», a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 104.237, was incorporated by deed of the undersigned notary on November 24, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 96 on February 2, 2005.

II) The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) per share.

III) Mr Anders WESTLUND, professor, residing in S-11 431 Stockholm, Karlavägen, 28, owner of fifty (50) shares of the company «QUINFORM S.à r.l.», has transferred under private seal, on December 3, 2009 his fifty (50) shares to Mrs Marianne WESTLUND, prenamed, owner of thirty (30) shares of «QUINFORM S.à r.l.».

The shares' transfer is effective and valid from December 3, 2009 on.

IV) The appearing persons Mrs Marianne WESTLUND, prenamed, represented as stated before, and Mr Eric LECLERC, prenamed, acting jointly in their capacities of one A and one B signatory manager of the company «QUINFORM S.à r.l.», declare to accept the shares' transfer for the company in accordance with article 190 of the law on commercial companies of September 18, 1933 and in pursuance of article 1690 of the Civil Code and they declare to dispense the transferor to notify by bailiff to the company and they also declare to have no objection that could stop the effect of the transfer.

V) As a result of the transfer of shares and the acceptance of the managers of the company, the appearing persons resolve to amend article 6 of the bye-laws, in order to adopt it to the shares' transfer signed on December 3, 2009:

" **Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) per share.

These shares are subscribed to as follows:

1) Mrs Marianne WESTLUND, Karlavägen 28, S-11 431 Stockholm, eighty shares	80
2) Mr Ulf WESTLUND, Norrbackagatan 21, S-81 544 Tierp, ten shares	10
3) Mr Kenny WESTLUND, Karolines-Oskarsväg 5, S-311 72 Falkenberg, ten shares	10
Total: one hundred shares	100

VI) The appearing persons resolve to accept with immediate effect the resignation of Mr Anders WESTLUND, prenamed, as duly authorized A signatory manager of «QUINFORM S.à r.l.».

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre,

Par-devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

Ont comparu:

1) Madame Marianne WESTLUND, company director, demeurant à S-11 431 Stockholm, Karlavägen, 28, agissant en sa qualité d'associée et en sa qualité de gérante de signature A de la société "QUINFORM S.à r.l.", ci-après nommée, dûment représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Stockholm, le 04 décembre 2009.

2) Monsieur Ulf WESTLUND, company director, demeurant à S-81 544 Tierp, Norrbackagatan 21, dûment représenté par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Tierp, le 04 décembre 2009.

3) Monsieur Kenny WESTLUND, company director, demeurant à S-311 72 Falkenberg, Karolines-Oskarsväg 5, dûment représenté par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Falkenberg, le 04 décembre 2009.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

4) Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de signature B de la société "QUINFORM S.à r.l.", ci-après nommée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire qu'acter ce qui suit:

I) La société à responsabilité limitée «QUINFORM S.à.r.l.», ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104.237, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 novembre 2004, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 96 du 02 février 2005.

II) Le capital social de la société «QUINFORM S.à r.l.» est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale.

III) Monsieur Anders WESTLUND, professeur, demeurant à S-11 431 Stockholm, Karlavägen, 28, propriétaire de cinquante (50) parts sociales de «QUINFORM S.à r.l.», a cédé le 03 décembre 2009 par acte sous seing privé ses cinquante (50) parts sociales à Madame Marianne WESTLUND, prénommée, propriétaire de trente (30) parts sociales de «QUINFORM S.à r.l.».

La cession de parts est effective et valable entre parties à partir du 03 décembre 2009.

IV) Les comparants Madame Marianne WESTLUND, prénommée, représentée comme dit ci-avant, et Monsieur Eric LECLERC, prénommé, agissant conjointement en leur qualité de gérants de signature A et de signature B de la société «QUINFORM S.à r.l.», déclarent accepter la prédite cession de parts pour compte de la société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée respectivement à l'article 1690 du Code Civil et ils déclarent dispenser le cessionnaire de la faire signifier par voie d'huissier et n'avoir entre leurs mains aucune opposition qui puisse en arrêter l'effet.

V) A la suite du transfert de parts sociales et de l'acceptation des gérants de la société, les comparants déclarent modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale.

Ces parts sont souscrites comme suit par:

1) Madame Marianne WESTLUND, Karlavägen 28, S-11 431 Stockholm, quatre-vingts parts sociales	80
2) Monsieur Ulf WESTLUND, Norrbackagatan 21, S-81 544 Tierp, dix parts sociales	10
3) Monsieur Kenny WESTLUND, Karolines-Oskarsväg 5, S-311 72 Falkenberg, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

VI) Les comparants déclarent accepter avec effet immédiat la démission du gérant actuel de signature A de la société «QUINFORM S.à r.l.», Monsieur Anders WESTLUND, prénommé.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, M. KAPP, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2009. Relation: GRE/2009/4847. Reçu douze euros. 12,00 €

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 23 décembre 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010004510/119.

(090198773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Brandenburg Archie 15 Acquico 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.037.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brandenburg Archie 15 Acquico 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010004234/12.

(090198095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Marina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.770.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARINA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010004235/12.

(090198091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Link Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.276.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010004609/9.

(090197641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Link Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.276.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010004610/9.

(090197640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 108.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2010004261/11.

(090197828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Nuevo Teatro S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 150.095.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17 mars 1960, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 131, route du Vin.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial, ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de "NUEVO TEATRO S.A. SPF".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial.

La société n'aura pas d'activité commerciale.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007, relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE CINQ MILLE EUROS (35.000,- EUR) représenté par TRENTE CINQ (35) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires

peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 du mois de juin à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2010.
- La première assemblée générale annuelle aura lieu en l'an 2011. Elle doit se réunir dans les 18 mois des présentes.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution sont évalués à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur André HARPES, précité, trente-cinq actions	35
TOTAL: trente-cinq actions	35

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015: Monsieur André HARPES, précité.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire SOCIETE DE GESTION COMPTABLE S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre immatriculée au RCSL sous le numéro B 87.205, représentée par Monsieur Yves SCHMIT, avec mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.

Déclaration

Monsieur André HARPES, précité, déclare par les présentent qu'il est un INVESTISSEUR ELIGIBLE au sens de la loi du 11 mai 2007, prémentionnée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: André Harpes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 décembre 2009. LAC/2009/53325. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004656/168.

(090198228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

NNS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NNS Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010004236/12.

(090198086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Inspicio 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.836.856,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 136.462.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de Inspicio 1 S.à r.l. en date du 14 décembre 2009, que Messieurs François Bourgon et Antoine Clauzel, ayant respectivement leur adresse professionnelle au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg et au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, ont été nommés gérants de la société avec effet au 16 décembre 2009 et ce pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Xavier de Cillia et Madame Valérie Cooke, démissionnaires au 16 décembre 2009.

A la date du 16 décembre 2009 le conseil de gérance se compose comme suit:

- M. Richard Anthony McBride
- M. Joseph Daniel Wetz
- M. Antoine Clauzel
- M. François Bourgon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 décembre 2009.
 Inspicio 1 S.à r.l.
 François Bourgon
 Gérant

Référence de publication: 2010004772/24.

(090198806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Atlas Holding 2002 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.786.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004620/10.

(090197693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Foncière de Seine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 100.032.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010004621/10.

(090197703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Synergium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 100.014.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010004625/10.

(090197718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.874.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of November.
 Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Robert Jan Vlug, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting as the representative of the general partner (associé - gérant commandité) (the General Partner) of Accenture SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy in L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79874 (the Company),

pursuant to resolutions of the General Partner dated 16 November 2009 (the Resolutions).

An extract of the Resolutions, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 22 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 609, dated 8 August 2001. The articles of association of the Company (the Articles) were amended by several deeds and the last time on 17 No-

vember 2008 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 89 dated 15 January 2009,

2. The Company has a subscribed, issued and fully paid nominal share capital of EUR 1,868,030,866.25 (one billion eight hundred and sixty-eight million thirty thousand eight hundred sixty-six Euro and twenty-five cents) divided into shares (actions de commandité) held by the General Partner and having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and shares (actions de commanditaires) held by the Limited Shareholder(s) having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each. The Shares are divided into 138,959,879 (one hundred thirty-eight million nine hundred and fifty-nine thousand eight hundred and seventy-nine) Class I Common Shares (Class I Common Shares), 494,880,698 (four hundred ninety-four million eight hundred eighty thousand six hundred ninety-eight) Class II Common Shares (Class II Common Shares), 643,133,854 (six hundred and forty-three million one hundred and thirty-three thousand eight hundred and fifty-four) Class III Common Shares (Class III Common Shares) and 5,000,000 (five million) Class III-A Common Shares (Class III-A Common Shares), 5,000,000 (five million) Class III-B Common Shares (Class III-B Common Shares), 10,000,000 (ten million) Class III-C Common Shares (Class III-C Common Shares), 10,000,000 (ten million) Class III-D Common Shares (Class III-D Common Shares), 15,000,000 (fifteen million) Class III-E Common Shares (Class III-E Common Shares), 15,000,000 (fifteen million) Class III-F Common Shares (Class III-F Common Shares), 20,000,000 (twenty million) Class III-G Common Shares (Class III-G Common Shares), 25,000,000 (twenty-five million) Class III-H Common Shares (Class III-H Common Shares), 5,000,000 (five million) Class III-I Common Shares (Class III-I Common Shares), 5,000,000 (five million) Class III-J Common Shares (Class III-J Common Shares), 16,050,000 (sixteen million fifty thousand) Class III-K Common Shares (Class III-K Common Shares), 5,025,720 (five million twenty-five thousand seven hundred twenty) Class III-L Common Shares (Class III-L Common Shares), 68,626,707 (sixty-eight million six hundred and twenty-six thousand seven hundred seven) Class III-M Common Shares (Class III-M Common Shares), and 12,747,835 (twelve million seven hundred forty-seven thousand eight hundred thirty-five) Class III-N Common Shares (Class III-N Common Shares),

3. Article 5 paragraph 14 of the Articles reads: "Upon Class I Common Shares being sold or otherwise transferred by their holder to Accenture Ltd or a subsidiary of Accenture Ltd, such shares shall as a result of the transfer be automatically relabelled and reclassified as Class III Common Shares. The Company shall subsequently periodically record (with such recording to occur not less than once in every quarter) in notarial form the reclassification of Class I Common Shares into Class III Common Shares and the General Partner or an appointee of the General Partner is authorised and empowered to see to any requisite formalities in relation with the registration in the share register of the Company and any notarial recording including, without limitation, any amendment which need to be made to these Articles of Association."

4. The last paragraph of article 24 of the Articles reads: "In the event of any business combination, amalgamation, restructuring, recapitalization or other extraordinary transaction directly or indirectly involving Accenture Ltd or any of its securities or assets as a result of which the holders of Accenture Ltd Class A Common Shares shall hold voting securities of an entity other than Accenture Ltd, the terms "Accenture Ltd Class A Common Shares" and "Accenture Ltd" shall refer to such voting securities formerly representing or distributed in respect of Accenture Ltd Class A Common Shares and such entity respectively."

5. Pursuant to share sale and purchase agreements entered into by and between holders of Class I Common Shares, as sellers and Accenture Ltd and Accenture plc or one of their subsidiaries, as buyer(s) for the period starting 8 October 2008 up to and including 16 November 2009, 42,424,018 (forty-two million four hundred and twenty four thousand eighteen) Class I Common Shares were transferred to Accenture Ltd and Accenture plc or one of their subsidiaries (collectively the Transfers).

6. The Transfers as well as the reclassification of the 42,424,018 (forty-two million four hundred and twenty four thousand eighteen) Class I Common Shares into Class III Common Shares made by application of article 5 paragraph 14 of the Articles (the Reclassification) were both recorded in the share register of the Company.

A summary of the relevant pages of share register of the Company evidencing the Transfers and the said Reclassification, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

As a consequence of the Transfers and the Reclassification, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company has a subscribed, issued and fully paid nominal share capital of EUR 1,868,030,866.25 (one billion eight hundred and sixty-eight million thirty thousand eight hundred sixty-six Euro and twenty-five cents) divided into shares (actions de commandité) held by the General Partner and having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and shares (actions de commanditaires) held by the Limited Shareholder(s) having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each. The Shares are divided into 96,535,861 (ninety-six million five hundred and thirty-five thousand eight hundred and sixty-one) Class I Common Shares (Class I Common Shares), 494,880,698 (four hundred ninety-four million eight hundred eighty thousand six hundred ninety-eight) Class II Common Shares (Class II Common Shares), 685,557,872 (six hundred and eighty-five million five hundred and fifty-seven thousand eight hundred and seventy-two) Class III Common Shares (Class III Common Shares) and 5,000,000 (five million) Class III-A Common Shares (Class III-A Common Shares), 5,000,000 (five million) Class III-B Common Shares (Class III-B Common Shares), 10,000,000 (ten million) Class III-C Common Shares (Class III-C Common Shares), 10,000,000 (ten million) Class III-D

Common Shares (Class III-D Common Shares), 15,000,000 (fifteen million) Class III-E Common Shares (Class III-E Common Shares), 15,000,000 (fifteen million) Class III-F Common Shares (Class III-F Common Shares), 20,000,000 (twenty million) Class III-G Common Shares (Class III-G Common Shares), 25,000,000 (twenty-five million) Class III-H Common Shares (Class III-H Common Shares), 5,000,000 (five million) Class III-I Common Shares (Class III-I Common Shares), 5,000,000 (five million) Class III-J Common Shares (Class III-J Common Shares), 16,050,000 (sixteen million fifty thousand) Class III-K Common Shares (Class III-K Common Shares), 5,025,720 (five million twenty-five thousand seven hundred twenty) Class III-L Common Shares (Class III-L Common Shares), 68,626,707 (sixty-eight million six hundred and twenty-six thousand seven hundred seven) Class III-M Common Shares (Class III-M Common Shares), and 12,747,835 (twelve million seven hundred forty-seven thousand eight hundred thirty-five) Class III-N Common Shares (Class III-N Common Shares) (Class III-A Common Shares through Class III-N Common Shares are collectively referred to as Class III Letter Shares), having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in these Articles of Association and namely those differences set out in Articles 5, 6, 7, 8, 19 and 20 hereof."

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the first date indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the undersigned notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Robert Jan Vluc, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire de l'associé - gérant commandité (le Gérant Commandité) d'Accenture SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79874 (la Société),

Conformément aux résolutions du Gérant Commandité du 16 novembre 2009 (les Résolutions).

Un extrait des Résolutions, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistré en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 609 en date du 8 août 2001. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire soussigné, en date du 17 novembre 2008, publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations n° 89 du 15 janvier 2009,

2. La Société a un capital souscrit, émis et libéré de 1.868.030.866,25 EUR (un milliard huit cent soixante-huit millions trente mille huit cent soixante-six euros et vingt-cinq centimes d'euros) réparti en actions de commandité détenues par le Gérant Commandité d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents chacune (1,25 EUR) et des actions de commanditaires détenues par le(s) Associé(s) Commanditaire(s) d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune. Les Actions sont réparties en 138.959.879 (cent trente-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-dix-neuf) actions ordinaires de catégorie I (Actions Ordinaires de Catégorie I), 494.880.698 (quatre cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-dix-huit) actions ordinaires de catégorie II (Actions Ordinaires de Catégorie II), 643.133.854 (six cent quarante trois millions cent trente-trois mille huit cent cinquante-quatre) actions ordinaires de catégorie III (Actions Ordinaires de Catégorie III) et 5.000.000 (cinq millions) actions ordinaires de catégorie III-A (Actions Ordinaires de Catégorie III-A), 5.000.000 (cinq millions) actions ordinaires de catégorie III-B (Actions Ordinaires de Catégorie III-B), 10.000.000 (dix millions) actions ordinaires de catégorie III-C (Actions Ordinaires de Catégorie III-C), 10.000.000 (dix millions) actions ordinaires de catégorie III-D (Actions Ordinaires de Catégorie III-D), 15.000.000 (quinze millions) actions ordinaires de catégorie III-E (Actions Ordinaires de Catégorie III-E), 15.000.000 (quinze millions) actions ordinaires de catégorie III-F (Actions Ordinaires de Catégorie III-F), 20.000.000 (vingt millions) actions ordinaires de catégorie III-G (Actions Ordinaires de Catégorie III-G), 25.000.000 (vingt-cinq millions) actions ordinaires de catégorie III-H (Actions Ordinaires de Catégorie III-H), 5.000.000 (cinq millions) actions ordinaires de catégorie III-I (Actions Ordinaires de Catégorie III-I), 5.000.000 (cinq millions) actions ordinaires de catégorie III-J (Actions Ordinaires de Catégorie III-J), 16.050.000 (seize millions cinquante mille) actions ordinaires de catégorie

III-K (Actions Ordinaires de Catégorie III-K), 5.025.720 (cinq millions vingt-cinq mille sept cent vingt) actions ordinaires de catégorie III-L (Actions Ordinaires de Catégorie III-L), 68.626.707 (soixante-huit millions six cent vingt-six mille sept cent sept) actions ordinaires de catégorie III-M (Actions Ordinaires de Catégorie III-M) et 12.747.835 (douze millions sept cent quarante-sept mille huit cent trente-cinq) actions ordinaires de catégorie III-N (Actions Ordinaires de Catégorie III-N),

3. Le paragraphe 14 de l'article 5 des Statuts stipule que "Lors de la vente ou de tout autre mode de cession des Actions Ordinaires de Catégorie I par leur détenteur à Accenture Ltd ou à l'une de ses filiales, lesdites actions sont de plein droit, suite à cette cession, renommées et classifiées en Actions Ordinaires de Catégorie III. Par la suite, la Société enregistrera périodiquement (et au moins une fois par trimestre), sous forme notariée, la nouvelle classification des Actions Ordinaires de Catégorie I en Actions Ordinaires de Catégorie III et l'Associé Commandité ou son mandataire est autorisé et a le pouvoir de veiller à l'accomplissement des formalités requises liées à l'inscription dans le registre des Actionnaires de la Société et à tout enregistrement par-devant notaire, y compris, sans limitation, toute modification devant être apportée aux présents Statuts."

4. Le dernier paragraphe de l'article 24 des Statuts stipule que "Dans le cas de toute association, fusion, restructuration, recapitalisation d'activité ou de toute autre opération extraordinaire impliquant directement ou indirectement Accenture plc ou quelconque de ses titres ou actifs, en conséquence de quoi les détenteurs Actions Ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc détiennent des titres assortis de droits de vote dans une société autre qu'Accenture plc, les termes "Actions Ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc" et "Accenture plc" feront référence aux titres assortis de droits de vote représentant auparavant ou distribués respectivement au titre d'Actions Ordinaires de Catégorie A d'Accenture plc ou de cette société."

5. En accord avec les termes de contrats de cession d'actions entre les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie I, comme vendeurs et Accenture Ltd et Accenture plc ou l'une de leurs filiales, comme acquéreur(s) pour la période débutant le 8 octobre 2008 et se terminant et incluant le 16 novembre 2009, 42.424.018 (quarante-deux millions quatre cent vingt-quatre mille dix-huit) Actions Ordinaires de Catégorie I ont été transférées à Accenture Ltd et Accenture plc ou à l'une de leurs filiales (collectivement les Transferts).

6. Les Transferts, tout comme la reclassification des 42.424.018 (quarante-deux millions quatre cent vingt-quatre mille dix-huit) Actions Ordinaires de Catégorie I en Actions Ordinaires de Catégorie III faite en application du paragraphe 14 de l'article 5 des Statuts (la Reclassification) ont été tous deux enregistrés dans le registre des actionnaires de la Société.

Un résumé des pages afférentes du registre des actionnaires de la Société montrant les Transferts et ladite Reclassification, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront attachés au présent acte afin d'être enregistrés avec celui-ci.

En conséquence des Transferts et de la Reclassification, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** La Société a un capital souscrit, émis et libéré de 1.868.030.866,25 EUR (un milliard huit cent soixante-huit millions trente mille huit cent soixante-six euros et vingt-cinq centimes d'euros) réparti en actions de commandité détenues par le Gérant Commandité d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents chacune (1,25 EUR) et des actions de commanditaires détenues par le(s) Associé(s) Commanditaire(s) d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune. Les Actions sont réparties en 96.535.861 (quatre-vingt seize millions cinq cent trente-cinq mille huit cents soixante et une) actions ordinaires de catégorie I (Actions Ordinaires de Catégorie I), 494.880.698 (quatre cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-dix-huit) actions ordinaires de catégorie II (Actions Ordinaires de Catégorie II), 685.557.872 (six cents quatre-vingt cinq millions cinq cents cinquante-sept mille huit cents soixante-douze) actions ordinaires de catégorie III (Actions Ordinaires de Catégorie III) et 5.000.000 (cinq millions) actions ordinaires de catégorie III-A (Actions Ordinaires de Catégorie III-A), 5.000.000 (cinq millions) actions ordinaires de catégorie III-B (Actions Ordinaires de Catégorie III-B), 10.000.000 (dix millions) actions ordinaires de catégorie III-C (Actions Ordinaires de Catégorie III-C), 10.000.000 (dix millions) actions ordinaires de catégorie III-D (Actions Ordinaires de Catégorie III-D), 15.000.000 (quinze millions) actions ordinaires de catégorie III-E (Actions Ordinaires de Catégorie III-E), 15.000.000 (quinze millions) actions ordinaires de catégorie III-F (Actions Ordinaires de Catégorie III-F), 20.000.000 (vingt millions) actions ordinaires de catégorie III-G (Actions Ordinaires de Catégorie III-G), 25.000.000 (vingt-cinq millions) actions ordinaires de catégorie III-H (Actions Ordinaires de Catégorie III-H), 5.000.000 (cinq millions) actions ordinaires de catégorie III-I (Actions Ordinaires de Catégorie III-I), 5.000.000 (cinq millions) actions ordinaires de catégorie III-J (Actions Ordinaires de Catégorie III-J), 16.050.000 (seize millions cinquante mille) actions ordinaires de catégorie III-K (Actions Ordinaires de Catégorie III-K), 5.025.720 (cinq millions vingt-cinq mille sept cent vingt) actions ordinaires de catégorie III-L (Actions Ordinaires de Catégorie III-L), 68.626.707 (soixante-huit millions six cent vingt-six mille sept cent sept) actions ordinaires de catégorie III-M (Actions Ordinaires de Catégorie III-M) et 12.747.835 (douze millions sept cent quarante-sept mille huit cent trente-cinq) actions ordinaires de catégorie III-N (Actions Ordinaires de Catégorie III-N); (les Actions Ordinaires de Catégorie III-A jusqu'aux Actions Ordinaires de Catégorie III-N sont collectivement dénommées les Actions Ordinaires de Catégorie III-Lettre), ayant les mêmes caractéristiques et conférant les mêmes droits, à l'exception des différences mentionnées dans les présents Statuts et en particulier celles prévues aux Articles 5, 6, 7, 8, 19 et 20."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, le texte anglais fera foi.

Après lecture du présent acte à la partie comparante, connue du notaire soussigné par ses noms, prénoms, statut civil et résidence, la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. J. VLUGET, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48430. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010004519/213.

(090197880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Cubana Humidor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 66.443.

Par décision de l'associée unique du 14 février 2008, il a été décidé à l'unanimité d'accepter la cession de parts sociales datée du 12 février 2008.

Suite à cette cession de parts sociales, la société MANUEL SILVA S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 2, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.292, est devenue l'associée unique des 100 parts sociales de la société Cubana Humidor S.à r.l., avec siège à L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 66.443.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010004755/16.

(090197896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

MA.RA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 124.237.

Par décision de l'associée unique du 14 février 2008, il a été décidé à l'unanimité d'accepter la cession de parts sociales datée du 12 février 2008.

Suite à cette cession de parts sociales, la société MANUEL SILVA S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 2, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.292, est devenue l'associée unique des 124 parts sociales de la société MA.RA S.à r.l., avec siège à L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 124.237.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010004758/16.

(090197892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Sapeurs Pompiers de la Commune de Manternach a.s.b.l./ Pompjeeën Gemeng Manternach a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6850 Manternach, 3, Kirchewee.

R.C.S. Luxembourg F 8.188.

—
STATUTS

Entre les soussignés membres fondateurs:

(ordre alphabétique)

- 1) CRELO Jos / 08.02.1979 / Weckerstrooss 8 / L-6830 Berbourg / luxembourgeois / sans profession
- 2) DEVÉ Christian / 21.04.1964 / Duerfstrooss 8 / L-6839 Lellig / luxembourgeois / serrurier
- 3) ENSCH Carlo / 22.10.1969 / op der Olek 26 / L-6850 Manternach / luxembourgeois / fonctionnaire communal
- 4) GILLEN André / 23.06.1989 / Schorenshof / L-6850 Manternach / luxembourgeois / électronicien en énergie
- 5) HELLERS Yves / 14.02.1968 / Bréicherstrooss 5 / L-6831 Berbourg / luxembourgeois / fonctionnaire communal
- 6) KREMER Franz / 23.03.1972 / om Groestaen 2 / L-6850 Manternach / luxembourgeois / ingénieur agronome
- 7) NILLES Mike / 24.07.1989 / rue de Gonderange 20 / L-6169 Eschweiler / luxembourgeois / étudiant
- 8) URBING Sacha / 27.09.1987 / um Eer 6 / L-6850 Manternach / luxembourgeois / étudiant
- 9) WEIS Christian / 05.09.1983 / route du vin 4 / L-6794 Grevenmacher / luxembourgeois / instituteur
- 10) WEIS Daniel / 03.07.1988 / an der Hiel 2 / L-6850 Manternach / luxembourgeois / étudiant
- 11) WIRTZ Pol / 01.12.1969 / Kéiwee 2 / L-6831 Berbourg / luxembourgeois / ingénieur industriel

et ceux qui seront admis par la suite, une association sans but lucratif est créée, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations et les fondations sans but lucratif.

La présente association s'oriente aux lois et règlements émis par l'Etat luxembourgeois et veille à les respecter et se soumet aux directives de la Fédération nationale des Sapeurs Pompiers du Luxembourg et de l'Administration des Services de Secours.

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif est constituée sous le nom de "Sapeurs Pompiers de la Commune de Manternach a.s.b.l./ "Pompjeeën Gemeng Manternach a.s.b.l.", désignée ci-après par les termes "l'association".

L'association est constituée pour une durée illimitée et son siège est fixé à Manternach. Kirchewee 3. Mairie de la Commune de Manternach. Pour atteindre ces objectifs l'association pourra se rallier à des associations similaires nationales ainsi qu'à la Fédération nationale des Sapeurs Pompiers du Luxembourg et à l'Administration des Services de Secours.

Art. 2. L'association a pour objet:

- 1. de former un service de secours intervenant sur le terrain de la Commune de Manternach et au-delà.
- 2. de répondre à toute sorte d'incendie, tout état d'urgence où la sécurité des êtres humains, des animaux et des biens est en danger rendant nécessaire l'intervention du service d'incendie et de sauvetage de la Commune de Manternach.
- 3. de collaborer avec des associations similaires
- 4. de pousser la formation de ses membres au niveau communal, régional et national
- 5. d'inciter les citoyens de la Commune à soutenir le service de secours sous quelque forme que ce soit
- 6. de garantir l'existence des Jeunes Sapeurs Pompiers de la Commune de Manternach
- 7. de soigner l'amitié entre les membres L'association est neutre du point de vue politique, idéologique et religieux.

Titre II. Composition, Admission, Exclusion, Démission, Cotisation

Art. 3. L'association se compose de membres actifs, des membres inactifs, des jeunes sapeurs pompiers et des membres honoraires et sympathisants. Le nombre des membres est illimité. Le nombre des membres actifs ne peut cependant être inférieur à 15.

Art. 4. Peut devenir membre de l'association toute personne physique ou morale à la moralité irréprochable à partir de seize ans, qui s'engage à respecter les statuts et les buts de l'association et à travailler à leur réalisation. Jusqu'à l'âge de dix-huit ans, le requérant minoritaire s'oblige de présenter une autorisation parentale d'adhésion. Le conseil d'administration décide de l'admission sous huis-clos. L'admission d'un membre se fait avec l'accord majoritaire du conseil d'administration. Toute demande refusée par le conseil d'administration sera communiquée par écrit au requérant sans précision de raison du rejet.

L'adhésion à l'association se fait automatiquement par la signature du formulaire d'adhésion à la Fédération nationale des sapeurs pompiers du Luxembourg.

Tout membre des jeunes sapeurs pompiers, à l'acquisition de seize ans, est intégré automatiquement dans le Corps de Sapeurs Pompiers de la Commune de Manternach.

Art. 5. Est à considérer comme membre inactif, tout membre actif ayant atteint l'âge limite de 65 ans, âge fixé par les lois et règlements nationales sur le service d'incendie et de sauvetage. Il n'est plus autorisé d'effectuer les missions actives du service de secours précisé à l'article 2 sub 2.

Peut devenir membre des jeunes sapeurs pompiers, tout jeune âgé entre huit et seize ans, ayant l'accord de son responsable légal, qui déclare vouloir adhérer aux objectifs de l'association et qui s'engage à suivre sous la tutelle d'un moniteur la formation particulière le préparant à l'exercice des missions spécifiées à l'article 2 sub 2 ci-devant

Peut devenir membre honoraire de l'association toute personne qui lui prête soit une aide financière annuelle, soit tout autre support matériel ou personnel au Corps communal de Manternach.

Art. 6. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. La cotisation annuelle que doivent payer tous les membres est fixée par l'assemblée générale. La cotisation annuelle pour membres actifs est fixée à minimum 5 Euro et ne pourra dépasser 50 Euro. La cotisation doit être payée dans les six mois qui suivent l'assemblée générale au plus tard.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

- 1. Par la démission. Tout membre actif peut démissionner en adressant sa démission écrite au conseil d'administration.
- 2. Par exclusion. Le conseil d'administration a le droit de prononcer la suspension de tout membre qui ne paie pas sa cotisation ou qui ne respecte pas les objets et les règlements de l'association ou qui a commis une faute grave. L'exclusion définitive sera prononcée par l'assemblée générale convoquée en séance extraordinaire. L'exclusion ou la suspension doivent être communiquées par écrit à la personne concernée. La notion de faute grave est à préciser par le conseil d'administration. Toutefois le membre expulsé a la possibilité de recours devant le comité d'administration.
- 3. Par décès.

Art. 8. Un membre démissionnaire ou démissionné n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement de cotisations versées. Tout matériel et équipement éventuellement mis à sa disposition par l'association, respectivement l'administration communale, doivent être restitués dans la quinzaine au plus tard dans un état convenable et approprié. En cas de décès du membre, ses héritiers s'obligent à satisfaire ces revendications.

Titre III. Administration

Art. 9. L'association est administrée par le conseil d'administration, respectivement par l'assemblée générale.

Art. 10. Les articles 4 et 12 de la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) régissent les attributions de l'assemblée générale. Les articles 5 et 6 de la loi précitée régissent la convocation aux assemblées générales.

Cette convocation sera faite par le président du conseil d'administration et sera envoyée aux membres actifs par avis postal quinze jours au moins à l'avance.

La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour de celle-ci, sauf urgence admise à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Art. 11. Le conseil d'administration fixe chaque année avant fin mars la date de l'assemblée générale ordinaire, à l'ordre du jour de laquelle figurent, conformément au deuxième alinéa de l'article 13 de la loi précitée, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'assemblée procède à l'examen des comptes, des recettes et des dépenses effectuées pendant l'exercice écoulé et prévues pour le suivant. Après l'approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs.

Art. 12. L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Chaque année, en cas de changements, une liste actualisée indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres de l'association sera déposée avant fin mars auprès du greffe du tribunal civil du siège de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par celui qui le remplace. Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les art. 7 et 8 de la loi du 21 janvier 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994), notamment pour tout ce qui concerne les modifications des statuts. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Art. 14. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des budgets et des comptes;
- d) la nomination et révocation de deux commissaires aux comptes;
- e) la fixation des cotisations;
- f) la décharge de la gestion des administrateurs;

g) la dissolution de l'association.

Art. 15. L'assemblée générale se réunit en session extraordinaire:

- Lorsque le conseil d'administration le juge nécessaire
- Lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande
- Lorsque la majorité des membres élus du comité est démissionnaire
- Lorsque les réviseurs de caisse le requièrent
- Pour l'approbation des modifications des statuts

Pour statuer sur des problèmes éminents dans l'exercice du service de secours

Art. 16. Les résolutions de l'assemblée générale dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial, sont consignées dans un rapport, signé par le président et le secrétaire et conservées au siège de l'association où tous les associés peuvent en prendre connaissance.

Art. 17. L'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 membres au moins et 11 membres au plus. Les membres du conseil d'administration sont le ou la président(e), le ou la secrétaire et le ou la responsable des finances et les membres ordinaires. Les membres du conseil d'administration sont désignés toutes les quatre années par moitié (A: Président, Trésorier, 50% des membres ordinaires/B: Vices Présidents, Secrétaire, 50% des membres ordinaires) par l'assemblée générale en session ordinaire par vote secret. Toutes les candidatures sont à adresser au président de l'association, celle du président est à adresser à un des vices présidents au moins 48 heures avant l'assemblée ordinaire. Le chef de corps fait d'office partie du conseil d'administration. Les fonctions au sein du conseil d'administration seront fixées lors de la première réunion du conseil d'administration après l'assemblée générale.

Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- 1) l'approbation des rapports du comité, des comptes de l'exercice écoulé et du projet de budget du prochain exercice,
- 2) la nomination et la révocation des membres du comité,
- 3) la fixation des cotisations annuelles,
- 4) la désignation des deux réviseurs de caisse, non-membres du comité,
- 5) la dissolution de l'association
- 6) l'exclusion d'un membre de l'association
- 7) la décharge du comité

Art. 18. Le conseil d'administration s'occupe de la gestion de l'association et de toutes les activités qui ne relèvent pas de la compétence spéciale de l'assemblée générale. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres.

Art. 19. Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande de trois administrateurs. Le président dirige les séances du conseil d'administration. En cas d'empêchement, il est remplacé par un membre du conseil d'administration désigné par le président. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si cinq membres au moins sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des suffrages exprimés, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 20. Les fonctions des membres au conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, le conseil d'administration pourra rembourser ses membres des frais occasionnés par leurs activités.

Art. 21. Le/ la responsable des finances ne peut dépenser que l'argent dont il/ elle dispose sous l'autorisation du président ou de son remplaçant. Il sera fixé un montant limite de dépense. Le droit de disposition des comptes bancaires sera fixé avec l'institution financière.

Art. 22. Dans les limites des présents statuts et de la loi sur les associations sans but lucratif, le Comité;

- a) est muni des pouvoirs les plus étendus dans la réalisation des objectifs de l'association et des décisions de l'Assemblée Générale;
- b) veille à la stricte observation des statuts et au bon fonctionnement de l'association;
- c) peut prendre toute mesure s'imposant dans l'intérêt de l'association et déterminer notamment les normes concernant la discipline des membres de l'association;
- d) se prononce sur l'admission de nouveaux membres
- e) arrête l'ordre du jour des réunions convoquées

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, la liquidation est faite par le conseil d'administration en fonction. L'actif net est attribué au fond social de la commune de Mantemach.

Art. 23. Pour le cas où une disposition du présent document serait caduque, le reste des articles reste néanmoins applicable.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations sans but lucratif.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 décembre 2009. Relation: GRE/2009/4528. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur.

Ainsi fait à Manternach, en exemplaire unique, le 3 décembre 2009 par les membres fondateurs.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2010004710/168.

(090198189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Soyuz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.702.

Il résulte des résolutions des Associés en date du 15 décembre 2009 de la société Soyuz Holding S.A. que les Actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Démission des Administrateurs de classe B suivants à compter du 15 décembre 2009:

- Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, aux Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à s'Gravenhage aux Pays-Bas et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soyuz Holding S.A.

Jacob Mudde

Administrateur B

Référence de publication: 2010004767/20.

(090197812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Soyuz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.702.

Veillez noter que le Conseil d'Administration de la société Soyuz Holding S.A. a été avisé de la démission du Commissaire aux comptes suivant à compter du 15 décembre 2009:

- EQ Audit S.à r.l. immatriculée B 124782 au RCS du Luxembourg, ayant pour siège social 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soyuz Holding S.A.

Jacob Mudde

Administrateur B

Référence de publication: 2010004768/15.

(090197810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Bowlingcenter Fuussekaul, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 108.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010004802/9.

(090198117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Bureau d'Expertises Thomas G. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 150.112.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Robertine dite Roberte KINTZELE, retraitée, née à Luxembourg, le 24 octobre 1948, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après 'La Société'), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après 'La Loi'), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après 'les Statuts'), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet l'expertise judiciaire dans la branche du bâtiment.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, connexes à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination Bureau d'Expertises Thomas G. S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par la comparante, celle-ci a déclaré souscrire les CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Décisions de l'associée unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:

Monsieur Guillaume, dit Guy THOMAS, expert judiciaire, né à Pétange, le 27 octobre 1948, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. KINTZELE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 9 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010004502/111.

(090198479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Simon Europe B.V./S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Simon Europe B.V.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010004237/12.

(090198084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

CIE Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004273/10.

(090197811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

BO Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.057.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004231/10.

(090198110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Lunnitt Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.062.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2009.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010004232/12.

(090198105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Dominican Entertainment (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 105.934.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/12/2009.

Xenia Kotoula
Manager

Référence de publication: 2010004233/12.

(090198102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

M&K Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 150.111.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HILFINANCE, une société anonyme avec siège social à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal, R.C.S. Luxembourg B 62.404,

ici représentée par deux de ses administrateurs déclarant pouvoir engager la société par leurs signatures conjointes, à savoir:

1. Monsieur Henri HILGERT, employé privé, né à Luxembourg le 19 octobre 1951, demeurant à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

2. Madame Marie-Josée HILGERT-KNEPPER, employée privée, née à Mamer le 17 avril 1949, demeurant à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de M&K Design S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Capellen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente et le négoce sous toutes ses formes d'articles de peinture, de décoration et de recouvrement, ainsi que l'exécution de tous travaux de décoration, de finition et de mise en peinture de bâtiments résidentiels et non résidentiels, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement audit objet.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées par apport en espèces d'un montant de 12.500.- Euros, de sorte que ce montant est à la libre disposition de la société, preuve en a été donnée au notaire.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts à des non-associés doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elles dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Et aussitôt l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-8308 Capellen, 69, Parc d'activité Capellen.
2. Sont nommés en qualité de:

Gérants administratifs:

- Monsieur Henri HILGERT, employé privé, né à Luxembourg le 19 octobre 1951, demeurant à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.
- Madame Marie-Josée HILGERT-KNEPPER, employée privée, née à Mamer le 17 avril 1949, demeurant à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

- Monsieur Marc HILGERT, employé privé, né à Luxembourg le 21 janvier 1977, demeurant à L-8471 Eischen, 22A, rue de la Gare.

- Madame Mireille HILGERT, employée privée, née à Luxembourg le 22 février 1979, demeurant à L-8313 Capellen, 7, rue Basse.

Gérant technique:

Monsieur Michael SCHAMPAUL, maître peintre décorateur, né à Saarburg le 22 mars 1972, demeurant au 247, route d'Arlon, à L-8011 Strassen.

La société sera engagée par la signature conjointe du gérant technique avec la signature de n'importe quel gérant administratif.

3. Le mandat des gérants administratifs est fixé pour une durée indéterminée.

4. Le mandat du gérant technique est fixé pour une durée de trois ans à partir de ce jour.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. HILGERT, M.J. KNEPPER, M.SCHAMPAUL, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53947. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010004505/114.

(090198468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Manova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANOVA S.A.

B. DENIS / J-P ROCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010004280/12.

(090197942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Gemvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEMVEST S.A.

C. BLONDEAU / B. DENIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010004281/12.

(090197940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Primavera Luxembourg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 77.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PRIMAVERA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010004284/11.

(090197932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Eastern Europe Real Estate Opportunities Sicar, S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.810.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010004306/12.

(090197835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Chart Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.907.

In the year two thousand and nine, on the 24th day of the month of November.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Chart International Holdings, Inc., a corporation organized and existing under law of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, 19801, State of Delaware, USA, registered under Employer Identification Number 41-1935723,

hereby represented by Ms. Petra Mala, attorney, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Chart Industries Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.907, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 18 September 2009, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 November 2009 under number 2256, page 108242 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

a. Increase of the Company's share capital by an amount of seven hundred twenty-five thousand five hundred fifty Euro (EUR 725,550.-) so as to raise it from its current amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) represented by one thousand shares (1,000) shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each, to seven hundred ninety-five thousand five hundred fifty Euro (EUR 795,550.-) represented by eleven thousand three hundred sixty-five (11,365) shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each;

b. Issue of ten thousand three hundred sixty-five (10,365) new shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;

c. Accept the subscription of ten thousand three hundred sixty-five (10,365) shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each by Chart International Holdings, Inc., a corporation organized and existing under law of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, 19801, State of Delaware, USA, registered under Employer Identification Number 41-1935723, (the "Subscriber"), by a contribution in cash and to allocate such shares to the Subscriber;

d. Subsequent amendment of the Article 6.1., first paragraph of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items a) to c); and

e. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred twenty-five thousand five hundred fifty Euro (EUR 725,550.-) so as to raise it from its current amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) represented by one thousand shares (1,000) shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each, to seven hundred ninety-five thousand five hundred fifty Euro (EUR 795,550.-) represented by eleven thousand three hundred sixty-five (11,365) shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue ten thousand three hundred sixty-five (10,365) new shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription / Payment

There now appeared, Ms. Petra Mala, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscriber, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, to ten thousand three hundred sixty-five (10,365) shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in cash of seven hundred twenty-five thousand five hundred fifty Euro (EUR 725,550.-).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of seven hundred twenty-five thousand five hundred fifty Euro (EUR 725,550.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription of ten thousand three hundred sixty-five (10,365) shares with a nominal value of seventy Euro (EUR 70.-) each by the Subscriber by a contribution in cash and to allocate such shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6.1., first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **6.1. Subscribed and Authorised share capital.** The Company's share capital is fixed at seven hundred ninety-five thousand five hundred fifty Euro (EUR 795,550.-) represented by eleven thousand three hundred sixty-five (11,365) shares (parts sociales), of seventy Euro (EUR 70.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Chart International Holdings, Inc., une corporation organisée et existante selon les lois de l'état de Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, 19801, State of Delaware, USA, immatriculée sous le numéro Employer Identification Number 41-1935723,

ici représentée par Mlle Petra Mala, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l' "Associé Unique") de Chart Industries Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.907, constituée par acte du notaire soussigné en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 novembre 2009, numéro 2256, page 108242 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent vingt-cinq mille cinq cent cinquante Euro (EUR 725.550.-) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix mille Euro (EUR 70.000.-) représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune, à sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante Euro (EUR 795.550.-) représenté par onze mille trois cent soixante-cinq (11.365) parts sociales avec une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune;

b. Emission de dix mille trois cent soixante-cinq (10.365) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

c. Acceptation de la souscription de dix mille trois cent soixante-cinq (10.365) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune, par Chart International Holdings, Inc., une corporation organisée et existante selon les lois de l'état de Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, 19801, State of Delaware, USA, immatriculée sous le numéro Employer Identification Number 41-1935723 (le "Souscripteur") par apport en numéraire et allocation de ces nouvelles parts sociales au Souscripteur;

d. Modification subséquente de l'article 6.1, premier paragraphe, des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points a) à c); et

e. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent vingt-cinq mille cinq cent cinquante Euro (EUR 725.550.-) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix mille Euro (EUR 70.000.-) représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune, à un montant de sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante Euro (EUR 795.550.-) représenté par onze mille trois cent soixante-cinq (11.365) parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre dix mille trois cent soixante-cinq (10.365) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription / Libération

Ensuite comparaît Mlle Petra Mala, prémentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare de souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur à dix mille trois cent soixante-cinq (10.365) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire de sept cent vingt-cinq mille cinq cent cinquante Euro (EUR 725.550.-).

Le comparant déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de sept cent vingt-cinq mille cinq cent cinquante Euro (EUR 725.550.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription de dix mille trois cent soixante-cinq (10.365) parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-dix Euro (EUR 70.-) chacune, par le Souscripteur par un apport en numéraire et d'allouer des telles parts sociales au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante Euro (EUR 795.550.-) représenté par onze mille trois cent soixante-cinq (11.365) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-dix euros (70,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MALA, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 2 décembre 2009, LAC/2009/51705: Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Référence de publication: 2010004517/165.

(090198386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Participations et Investissements Minéraux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 53.179.

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée Générale Extraordinaire") des actionnaires de Participations et Investissements Minéraux, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.179 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 novembre 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 76 du 13 février 1996, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire instrumentant, en date 17 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 776 du 18 avril 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte sous la présidence de de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Modification de l'objet social de la Société par l'ajout du texte suivant:

"La société pourra accomplir, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute activité de prospection et réaliser toute étude de marché en vue ou dans le cadre de l'expansion des activités de la société au Luxembourg ou à l'étranger."

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires, par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société afin d'y insérer le paragraphe suivant entre le premier et le deuxième paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société:

"La société pourra accomplir, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute activité de prospection et réaliser toute étude de marché en vue ou dans le cadre de l'expansion des activités de la société au Luxembourg ou à l'étranger."

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi qu'effectuer, pour son propre compte, tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra accomplir, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute activité de prospection et réaliser toute étude de marché en vue ou dans le cadre de l'expansion des activités de la société au Luxembourg ou à l'étranger.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelques forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur de du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et a mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création ou au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La société peut également prêter des services comptables et/ou administratifs pour le compte de toute personne morale liée à la société.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet."

Evaluation, Dépenses, Frais

Le montant des frais incombant à la Société en raison des présentes est estimé à EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53758. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010004523/76.

(090197953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Minit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.893.

Les comptes annuels au 31/03/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Minit S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010004611/13.

(090197662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Meldel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 134.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010004618/12.

(090197668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Enviro IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.139.

STATUTES

In the year two thousand and nine on the twenty-seventh day of November.

Before the undersigned, Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch.

There appeared

SGG S.A., a public limited liability company incorporated under Luxembourg law, whose registered office is in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Registrar of Companies of Luxembourg under the number B 65 906,

hereby represented by Mr François LANNERS, private employee, residing in L-7513 Mersch, 57A, route d'Arlon, by virtue of a proxy given under private seal dated November 26th, 2009 (the Proxy holder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "ENVIRO IP S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at forty thousand euro (EUR 40,000) consisting of four hundred (400) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.4 Any sale/transfer of shares is submitted to the unanimous approval of all the others shareholders (the "Others Shareholders") which have a pre-emption right.

If one shareholder (the "Selling Shareholder") wants to sell his/her shares, he/she shall provide to the Others Shareholders a prior written notification of his/her intention to sell/transfer his/her shares to a third Party (the "Third Party"). Such notification shall include the number of shares to be sold, the name of the potential purchaser, the price (which shall not exceed the total amount of the net equity. It is understood that the total net equity is equal to the issued capital, the result of the financial year, the reserves and the profits/loss carried forward. The total net equity will be based on a financial statement duly certified by the statutory auditor. The financial statement shall be less of six (6) months) and irrevocable offer to sell such shares to the others shareholders at the same price.

The Others Shareholders shall have the right to acquire the offered shares in accordance with the terms and conditions mentioned in the notification, provided that they notify the Selling Shareholder and the Company in writing within thirty (30) days from the date of receipt of the written notice.

Any lack of response within the aforementioned period shall be deemed as a waiver of the exercise of their right of pre-emption.

In no case, the shares to be sold may be split. The right of pre-emption is to be exercised in proportion with the participation of each remaining shareholders in the share capital of the Company. Should one of the remaining shareholder not exercise in total or partially his right of pre-emption, such non exercise increases the right of the remaining shareholders. Should the number of offered shares not to be exactly proportional to the number of shares on which the right of pre-emption is exercised, , the remaining shares will be attributed defaulting an agreement between shareholders by balloting.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of the month of May, at 3:00 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified,

(ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other,

(iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods provided for by law shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Any meeting of the Shareholders (ordinary and extraordinary) will validly deliberate only if at least fifty one percent (51%) of the capital is present or represented. In the case of an extraordinary meeting of the Shareholders amending the articles of incorporation, such quorum is applicable for the first and the second meeting

8.4 Any resolution at any duly convened General Meeting will be passed by a majority of fifty one percent (51%) of the present or represented and voting Shareholders.

8.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.6 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax

or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video- conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, except for the sale of part or all of the trademarks held by the Company. In such case the Board shall require the prior written consent of the Shareholders validly deciding at the quorum and majority requirements set out in Articles 8.3 and 8.4 of the present Articles of incorporation

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting years. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the four hundred (400) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of forty thousand euro (EUR 40.000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand eight hundred euro [EUR 1,800].

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mrs Catherine KOCH, born in Sarreguemines (F), on February 12th, 1965, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 in Luxembourg;

(ii) Mrs Natalia VENTURINI, born in Moscow (RU), on May, 22nd, 1970, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 in Luxembourg;

(iii) Ms Daniela DOSTERT, born in Trier (D), on December 28th, 1974, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 in Luxembourg.

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12F rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2015; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the

same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Mersch, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire, de résidence à Mersch.

A comparu

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906,

ici représentée par Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant à L-7513 Mersch, 57A, route d'Arlon (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 26 novembre 2009,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "ENVIRO IP S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000) représenté par quatre cents (400) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

6.4 Toute cession/vente d'actions est soumise à l'approbation unanime des tous les autres actionnaires (les "Autres Actionnaires") qui bénéficient d'un droit de préemption

Si un des actionnaires (le "Cédant") désire vendre ses actions, il doit notifier par écrit aux Autres Actionnaires son intention de céder/vendre ses actions à un tiers (le "Tiers"). La notification indiquera le nombre d'actions à céder/vendre, le nom du Tiers Acquéreur, le prix (qui ne doit pas excéder le montant total des fonds propres. Par fonds propres il faut entendre le capital souscrit, le résultat de l'exercice en cours, les réserves ainsi que les bénéfices/pertes reportés. Ce montant sera calculé sur la base d'une situation de moins de 6 mois et certifiée par le commissaire aux comptes) et contiendra offre irrévocable de les vendre aux autres actionnaires au prix proposé.

Les Autres actionnaires pourront acquérir les actions proposées en accord avec les termes et conditions mentionnés dans la notification, pour autant qu'ils le notifient par écrit au Cédant et à la Société endéans un délai d'un (1) mois à compter de la date de réception de la notification écrite.

Toute absence de réponse dans la période précitée vaudra renonciation à l'exercice du droit de préemption.

En aucun cas les actions ne pourront être fractionnées. Le droit de préemption s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires restants. Le non exercice, en tout ou partie, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires. Si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, l'excédent d'actions sera, à défaut d'accord entre actionnaires, attribuée par tirage au sort.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai, à 15:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Toute Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) délibérera valablement seulement si au moins cinquante et un pourcent (51%) du capital est présent ou représenté. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire modifiant les statuts, le même quorum est applicable lors de la 1^{ère} et de la seconde assemblée.

8.4 Toutes les décisions à chaque Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité de cinquante et un pourcent (51%) des Actionnaires présents ou représentés et votants

8.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration, excepté en cas de vente de tout ou partie des brevets de la société. Dans ce cas le Conseil d'Administration doit avoir préalablement obtenu le consentement écrit des actionnaires, statuant valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues aux Articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les quatre cents (400) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de quarante mille euros (EUR 40.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille huit cent euros (EUR 1.800).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - (i) Madame Catherine KOCH, née à Sarreguemines (F), le 12 février 1965, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 à Luxembourg;
 - (ii) Madame Natalia VENTURINI, née à Moscou (RU), le 22 mai 1970, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 à Luxembourg;
 - (iii) Mademoiselle Daniela DOSTERT, née à Trêve (D), le 28 décembre 1974, avec adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 à Luxembourg.
3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;
4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2015; et
5. le siège social de la société est fixé à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LANNERS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 2009. Relation: MER/2009/2298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 décembre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010004962/549.

(090199319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Como Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.791.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 07 décembre 2009 entre 1903 Equity Fund, L.P., Crystal Capital Fund, L.P. et 1903 Co-Investor, L.P., il résulte que:

- 1903 Equity Fund, L.P., domiciliée au 101, Huntington Avenue, 02199 Boston, Etats Unis d'Amérique, et immatriculée sous le numéro ID 20-4292088 Boston auprès du Registre des Etats-Unis d'Amérique, détient:

17.241 parts sociales d'une valeur de EUR 0,50 chacune

- Crystal Capital Fund, L.P., domiciliée au 615, South Dupont Highway, 19901 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée sous le numéro 20-4620568 Delaware auprès du Registre des Etats-Unis d'Amérique détient:

6.225 parts sociales d'une valeur de EUR 0,50 chacune.

- 1903 Co-Investor, L.P., domiciliée au 101, Huntington Avenue, 02199 Boston, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée sous le numéro ID 20-4292088 Boston auprès du Registre des Etats-Unis d'Amérique, détient:

1.534 parts sociales d'une valeur de EUR 0,50 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMO Luxembourg S.à r.l.

Jack Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2010005082/23.

(090199419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

IPE Tank and Rail Investment 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.079.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 10 novembre 2009

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats des membres du Conseil de Surveillance suivants:

- Mme Dagmar ENOLD, avec adresse professionnelle au 11, Engerstrasse, 40235 Dusseldorf, Allemagne

- COGEP, ayant son siège social au 33 Avenue du Maine, 75015 Paris, France

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31.12.2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Pier RICHES de son poste de membre du Conseil de Surveillance de la Société avec effet au 10 novembre 2009.

L'Assemblée Générale nomme Guillaume RAOUX, né le 14.02.1970 à Bagnols sur Cèze, France, résidant au 41, rue Ernest Renan 92310 Sèvres, France au poste de membre du Conseil de Surveillance de la Société avec effet au 10 novembre 2009.

Son mandat se terminera avec l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31.12.2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010005076/23.

(090199232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Balholm Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

In the year two thousand nine, on the first of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held a general meeting of shareholders of BALHOLM INVESTMENTS S.A. (hereafter "the Company"), a Société Anonyme, having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel (R.C.S. Luxembourg B 53 248), incorporated under the denomination of SECURITY FINANCE HOLDINGS S.A., pursuant to a notarial deed of Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, on the 29th November 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of 23rd February 1996.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Marline Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on the 5th November 2009, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at eleven a.m. with Mr Charl Brand, private employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one hundred thirty-three million four hundred eighty-two thousand seven hundred twenty-six (133,482,726) Ordinary Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, representing the total capital of one million three hundred and thirty-four thousand eight hundred twenty-seven euro and twenty-six cent (EUR 1,334,827.26) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. In order to ultimately acquire all the issued shares in Ardagh Glass Group Plc, a public company limited by shares incorporated in the Republic of Ireland, with registered office at 4 Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14 ("Ardagh"), to increase the issued share capital of the Company by an amount of five hundred twenty seven thousand seven hundred and one euro and seventy cents (EUR 527,701.70) in order to bring the issued share capital of the Company from its present amount of one million three hundred thirty-four thousand eight hundred twenty-seven euro and twenty-six cents (EUR 1,334,827.26), represented by one hundred thirty-three million four hundred eighty-two thousand seven hundred and twenty-six (133,482,726) Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, to the amount of one million eight hundred sixty two thousand five hundred and twenty eight euro and ninety six cents (EUR 1,862,528.96) by the issue of the following shares by the Company: ten million five hundred and fifty four thousand and thirty four (10,554,034) Class A Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; ten million five hundred and fifty four thousand and thirty four (10,554,034) Class B Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; ten million five hundred and fifty four thousand and thirty four (10,554,034) Class C Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; ten million five hundred and fifty four thousand and thirty four (10,554,034) Class D Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and ten million five hundred and fifty four thousand and thirty four (10,554,034) Class E Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

2. To amend Article 6.3 of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") in order to reflect the increase of the share capital pursuant to the passing of the resolution set out in item 1 above.

3. To amend the Articles by inserting a new Article 6.4 into the Articles, which new Article shall read as follows: "Each Share in Classes A to E shall equal five Ordinary Shares for both voting purposes and dividend entitlement."

4. To amend Article 11.1 of the Articles by deleting the words "with the consent in writing of the Holders of three-fourths in nominal value of the issued Shares of that class, or" in the first sentence and by adding the following new sentence at the end of the current Article 11.1: "Any variation or abrogation of the rights of the Holders of the Shares of a class of Shares that requires an amendment to the Articles shall only become effective once the Articles has been amended pursuant to of a Special Resolution."

5. To amend Article 89.1 of the Articles by deleting the word "minimum" before the word "sum" in line four of Article 89.1 and by inserting the words "up to" before the words "five per cent" also in line four of the said Article.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

In order to ultimately acquire all the issued shares in Ardagh, the members resolve to increase the issued share capital by an amount of five hundred twenty-seven thousand seven hundred and one euro and seventy cents (EUR 527,701.70) in order to bring the issued share capital from its present amount of one million three hundred thirty-four thousand eight hundred twenty-seven euro and twenty-six cents (EUR 1,334,827.26), represented by one hundred thirty-three million four hundred eighty-two thousand seven hundred and twenty-six (133,482,726) Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, to the amount of one million eight hundred sixty-two thousand five hundred and twenty-eight euro and ninety six cents (EUR 1,862,528.96) by the issue of:

- (i) ten million five hundred and fifty-four thousand and thirty-four (10,554,034) Class A Shares;
- (ii) ten million five hundred and fifty-four thousand and thirty-four (10,554,034) Class B Shares;
- (iii) ten million five hundred and fifty-four thousand and thirty-four (10,554,034) Class C Shares;
- (iv) ten million five hundred and fifty-four thousand and thirty-four (10,554,034) Class D Shares; and
- (v) ten million five hundred and fifty-four thousand and thirty-four (10,554,034) Class E Shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) (the "New Shares").

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed by the subscribers as mentioned hereafter and as represented by Mr Charl Brand, prenamed, and have been fully paid up by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a contribution of:

- (i) four million three hundred sixty seven thousand five hundred (4,367,500) shares of Ardagh (representing 20.80% of the total issued share capital of Ardagh) contributed by Mr Paul Coulson, an adult male with Irish passport number PS0925061, currently residing at 4 Shrewsbury Road, Dublin 4, Ireland ("Paul Coulson");
- (ii) thirty one thousand five hundred and thirty four (31,534) shares of Ardagh (representing 0.15% of the total issued share capital of Ardagh) contributed by Mrs Moya Coulson, an adult female with Irish passport number PT4115506, currently residing at 4 Shrewsbury Road, Dublin 4, Ireland ("Moya Coulson"); and
- (iii) six million one hundred fifty five thousand (6,155,000) shares of Ardagh (representing 29.31% of the total issued share capital of Ardagh) contributed by Yeoman Capital S.A., a company incorporated in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with RCS number B131.609, whose registered office is at 58 rue Charles Martel, Luxembourg ("Yeoman").

The members resolve to approve the report of PricewaterhouseCoopers (PWC) dated 1st December 2009 (a copy of which will remain attached to the present deed for the purpose of registration), the conclusion of which reads as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the par value of the shares to be issued in counterpart, increased by the share premium and the legal reserve."

The members resolve to approve the evaluation of the Contribution in Kind to seventy million one hundred eighty four thousand three hundred and twenty-six euro and ten cents (EUR70,184,326.10).

Evidence of transfer to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The members resolve to allocate the value of the total Contribution in Kind of seventy million one hundred eighty-four thousand three hundred and twenty-six euro and ten cents (EUR70,184,326.10) as follows:

- (i) the amount of five hundred twenty-seven thousand seven hundred and one euro and seventy cents (EUR 527,701.70) is allocated to the issued share capital of the Company;
- (ii) the amount of one hundred and five thousand Euro (EUR 105,000) is allocated to the legal reserve; and
- (iii) the balance, i.e. the amount of sixty nine million five hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-four euro and forty cents (EUR 69,551,624.40) is allocated to the freely distributable share premium account.

The New Shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Class of shares	Number of shares
Paul Coulson	A	4,367,500
Moya Coulson	A	31,534
Yeoman	A	<u>6,155,000</u>
Total Class A		10,544,034
Paul Coulson	B	4,367,500
Moya Coulson	B	31,534

Yeoman	B	6,155,000
Total Class B		10,544,034
Paul Coulson	C	4,367,500
Moya Coulson	C	31,534
Yeoman	C	6,155,000
Total Class C		10,544,034
Paul Coulson	D	4,367,500
Moya Coulson	D	31,534
Yeoman	D	6,155,000
Total Class D		10,544,034
Paul Coulson	E	4,367,500
Moya Coulson	E	31,534
Yeoman	E	6,155,000
Total Class E		10,544,034

Second resolution

As a consequence of the passing of Resolution 1 above, Article 6.3. of the Articles is amended and shall henceforth have the following wording:

" **6.3.** The issued share capital of the Company is set at €1,862,528.96 (one million eight hundred sixty-two thousand five hundred and twenty-eight euro and ninety-six cent), divided into:

- 6.3.1 133,482,726 Ordinary Shares with a par value of € 0.01 each;
- 6.3.2 10,554,034 Class A Shares with a par value of € 0.01 each;
- 6.3.3 10,554,034 Class B Shares with a par value of € 0.01 each;
- 6.3.4 10,554,034 Class C Shares with a par value of €0.01 each;
- 6.3.5 10,554,034 Class D Shares with a par value of € 0.01 each; and
- 6.3.6 10,554,034 Class E Shares with a par value of € 0.01 each."

Third resolution

The Articles are amended by inserting a new Article 6.4 into the Articles, which new Article shall read as follows: "Each Share in Classes A to E shall equal five Ordinary Shares for both voting purposes and dividend entitlement."

Fourth resolution

Article 11.1 of the Articles is amended by deleting the words "with the consent in writing of the Holders of three-fourths in nominal value of the issued Shares of that class, or" in the first sentence and by adding the following new sentence at the end of the current Article 11.1: "Any variation or abrogation of the rights of the Holders of the Shares of a class of Shares that requires an amendment to the Articles shall only become effective once the Articles have been amended pursuant to a Special Resolution."

Fifth resolution

Article 89.1 of the Articles is amended by deleting the word "minimum" before the word "sum" in line four of Article 89.1 and by inserting the words "up to" before the words "five per cent" also in line four of the said Article.

There being no further item on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de BALHOLM INVESTMENTS S.A. (ci-après "la Société"), société anonyme ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, (R.C. Luxembourg B 53.248), constituée sous la dénomination de SECURITY FINANCE HOLDINGS S.A., suivant acte notarié reçu par Maître Frank BADEN,

alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 94 du 23 février 1996.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2009, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Charl BRAND, employé privé, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent trente-trois millions quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent vingt-six (133.482.726) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million trois cent trente-quatre mille huit cent vingt-sept euros et vingt-six centimes (EUR 1.334.827,26) sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation, aux fins d'acquérir in fine toutes les actions émises par Ardagh Glass Group Plc, une société anonyme constituée en République d'Irlande dont le siège social est situé au 4 Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14 ("Ardagh"), du capital social émis de la Société d'un montant de cinq cent vingt-sept mille sept cent un euros et soixante-dix centimes (EUR 527.701,70) de façon à porter ledit capital social de son montant actuel d'un million trois cent trente-quatre mille huit cent vingt-sept euros et vingt-six centimes (EUR 1,334,827,26), représenté par cent trente-trois millions quatre cent quatre-vingt deux mille sept cent vingt-six (133,482,726) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à hauteur d'un million huit cent soixante-deux mille cinq cent vingt-huit euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 1,862,528,96) par l'émission des actions suivantes par la Société: dix millions cinq cent cinquante-quatre mille trente-quatre (10,554,034) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; dix millions cinq cent cinquante-quatre mille trente-quatre (10,554,034) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; dix millions cinq cent cinquante-quatre mille trente-quatre (10,554,034) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; dix millions cinq cent cinquante-quatre mille trente-quatre (10,554,034) Actions de Catégorie D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et dix millions cinq cent cinquante-quatre mille trente-quatre (10,554,034) Actions de Catégorie E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

2. Modification de l'Article 6.3 des Statuts de la Société ("les Statuts") afin de refléter l'augmentation du capital social suite à l'adoption de la résolution mentionnée au point 1 ci-dessus.

3. Modification des Statuts par l'insertion d'un nouvel Article 6.4, lequel nouvel Article se lira comme suit: "Chaque Action des Catégories A à E sera égale à cinq Actions Ordinaires aussi bien pour les besoins des votes que pour les droits aux dividendes."

4. Modification de l'Article 11.1 des Statuts par la suppression des mots "avec l'accord écrit des Détenteurs représentant les trois-quarts de la valeur nominale des Actions émises de cette catégorie", dans la première phrase et par l'ajout de la nouvelle phrase suivante à la fin de l'actuel Article 11.1: " Toute variation ou abrogation des droits des Détenteurs des Actions d'une catégorie d'Actions qui requiert une modification des Statuts ne deviendra effective que lorsque les Statuts auront été modifiés par voie de Résolution Spéciale."

5. Modification de l'Article 89.1 des Statuts par la suppression des mots "minimum de" après le mot "somme" dans la deuxième phrase de l'Article 89.1 et, également dans la deuxième phrase dudit Article, par l'ajout des mots "allant jusqu'à" avant les mots "cinq pour cent".

Après approbation de la déclaration du Président et ayant vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, l'assemblée passe, après délibération, les résolutions suivantes, à l'unanimité:

Première résolution

Aux fins d'acquérir in fine toutes les actions émises par Ardagh, les membres décident d'augmenter le capital social émis d'un montant de cinq cent vingt-sept mille sept cent un euros et soixante-dix centimes (EUR 527.701,70) de façon à porter celui-ci de son montant actuel d'un million trois cent trente-quatre mille huit cent vingt-sept euros et vingt-six centimes (EUR 1.334.827,26), représenté par cent trente-trois millions quatre cent quatre-vingt deux mille sept cent vingt-six (133,482,726) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à hauteur d'un million huit cent soixante-deux mille cinq cent vingt-huit euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 1.862.528,96) par l'émission des actions suivantes par la Société:

- (i) dix millions cinq cent cinquante-quatre mille trente-quatre (10.554.034) Actions de Catégorie A;
- (ii) dix millions cinq cent cinquante-quatre mille trente-quatre (10.554.034) Actions de Catégorie B;
- (iii) dix millions cinq cent cinquante-quatre mille trente-quatre (10.554.034) Actions de Catégorie C;
- (iv) dix millions cinq cent cinquante-quatre mille trente-quatre (10.554.034) Actions de Catégorie D; et
- (v) dix millions cinq cent cinquante-quatre mille trente-quatre (10.554.034) Actions de Catégorie E, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) (les "Actions Nouvelles").

Souscription et Paiement

Les Actions Nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs mentionnés ci-après et représentés par Mr Charl Brand, pré-nommé, et ont été intégralement payées par voie d'apport en nature (l'"Apport en Nature") consistant en l'apport de:

(i) quatre millions trois cent soixante-sept mille cinq cents (4.367.500) actions d'Ardagh (représentant 20.80% de la totalité du capital social émis d'Ardagh) par Mr Paul Coulson, une personne de sexe masculin possédant un passeport Irlandais numéro PS0925061, actuellement domicilié au 4 Shrewsbury Road, Dublin 4, Irlande ("Paul Coulson");

(ii) trente et un mille cinq cent trente-quatre (31.534) actions d'Ardagh (représentant 0.15% de la totalité du capital social émis d'Ardagh) par Mme Moya Coulson, une personne de sexe féminin possédant un passeport Irlandais numéro PT4115506, actuellement domiciliée au 4 Shrewsbury Road, Dublin 4, Irlande ("Moya Coulson"); et

(iii) six millions cent cinquante-cinq mille (6.155.000) actions d'Ardagh (représentant 29.31% de la totalité du capital social émis d'Ardagh) par Yeoman Capital S.A., une société constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au RCS sous le numéro B 131.609, dont le siège social est situé au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg ("Yeoman").

Les membres décident d'approuver le rapport de PricewaterhouseCoopers (PWC) daté du 1^{er} décembre 2009 (dont une copie restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement), dont la conclusion se lit comme suit:

"Sur la base de notre revue, rien n'a retenu notre attention qui pourrait nous conduire à croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions devant être émises en tant que contrepartie, augmentés de la prime d'émission et de la réserve légale."

Les membres décident d'approuver l'estimation de l'Apport en Nature à soixante-dix millions cent quatre-vingt-quatre mille trois cent vingt-six mille euros et dix centimes (EUR 70.184.326,10).

La preuve du transfert de cet Apport en Nature sur le compte de la Société a été apportée au notaire soussigné.

Les membres décident d'affecter la valeur de l'intégralité de l'Apport en Nature qui est de soixante-dix millions cent quatre-vingt-quatre mille trois cent vingt-six mille euros et dix centimes (EUR 70.184.326,10), comme suit:

(i) un montant de cinq cent vingt-sept mille sept cent un euros et soixante-dix centimes (EUR 527.701,70) est affecté au capital social émis de la Société;

(ii) un montant de cent cinq mille euros (EUR 105.000) est affecté à la réserve légale; et

(iii) le solde, c'est-à-dire un montant de soixante-neuf millions cinq cent cinquante et un mille six cent vingt-quatre euros et quarante centimes (69.551.624,40) est affecté au compte de prime d'émission librement distribuable.

Les Nouvelles Actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Catégorie d'actions	Nombre d'actions
Paul Coulson	A	4.367.500
Moya Coulson	A	31.534
Yeoman	A	6.155.000
Total Catégorie A		10.544.034
Paul Coulson	B	4.367.500
Moya Coulson	B	31.534
Yeoman	B	6.155.000
Total Catégorie B		10.544.034
Paul Coulson	C	4.367.500
Moya Coulson	C	31.534
Yeoman	C	6.155.000
Total Catégorie C		10.544.034
Paul Coulson	D	4.367.500
Moya Coulson	D	31.534
Yeoman	D	6.155.000
Total Catégorie D		10.544.034
Paul Coulson	E	4.367.500

Moya Coulson	E	31.534
Yeoman	E	6.155.000
Total Catégorie E		10.544.034

Deuxième résolution

Suite à l'adoption de la Résolution 1 ci-dessus, l'Article 6.3. des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **6.3.** Le capital social émis de la Société est fixé à €1.862.528,96 (un million huit cent soixante-deux mille cinq cent vingt-huit euros et quatre-vingt-seize centimes), divisé en:

- 6.3.1 133.482.726 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de €0,01 chacune;
- 6.3.2 10.554.034 Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de €0,01 chacune;
- 6.3.3 10.554.034 Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de €0,01 chacune;
- 6.3.4 10.554.034 Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de €0,01 chacune;
- 6.3.5 10.554.034 Actions de Catégorie D d'une valeur nominale de €0,01 chacune; et
- 6.3.6 10.554.034 Actions de Catégorie E d'une valeur nominale de €0,01 chacune.

Troisième résolution

Les Statuts sont modifiés par l'insertion d'un nouvel Article 6.4, lequel nouvel Article se lira comme suit: "Chaque Action des Catégories A à E sera égale à cinq Actions Ordinaires aussi bien pour les besoins des votes que pour les droits aux dividendes."

Quatrième résolution

L'Article 11.1 des Statuts est modifié par la suppression des mots "avec l'accord écrit des Détenteurs représentant les trois-quarts de la valeur nominale des Actions émises de cette catégorie", dans la première phrase et par l'ajout de la nouvelle phrase suivante à la fin de l'actuel Article 11.1: " Toute variation ou abrogation des droits des Détenteurs des Actions d'une catégorie d'Actions qui requiert une modification des Statuts ne deviendra effective que lorsque les Statuts auront été modifiés par voie de Résolution Spéciale."

Cinquième résolution

L'Article 89.1 des Statuts est modifié par la suppression des mots "minimum de" après le mot "somme" dans la deuxième phrase de l'Article 89.1 et, également dans la deuxième phrase dudit Article, par l'ajout des mots "allant jusqu'à" avant les mots "cinq pour cent".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social, à la même date qu'en tête de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé C. Brand, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2009. LAC/2009/52625. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010004912/319.

(090199133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

GE-Systems, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 41.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010004067/11.

(090198682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

VF Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.045.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 11 novembre 2009 de la société VF Global Investments S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 11 novembre 2009:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant A suivant en date du 11 novembre 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Martinus C.J. Weijermans, Gérant A

- Patrick L.C. van Denzen, Gérant A

- Ryan K. Smith, Gérant B

- Patrick J. P. Willems, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Global Investments S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2010005085/25.

(090199255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Central Shipping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5553 Remich, 26-28, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 54.768.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 décembre 2009.

Pour CENTRAL SHIPPING INTERNATIONAL S.A.

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010004121/13.

(090198422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Schembri Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 88.028.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 décembre 2009.

Pour SCHEMBRI SARL

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Membre de l'ordre des experts-comptables luxembourgeois

Référence de publication: 2010004143/14.

(090198437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

GE-Systems, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 41.327.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010004068/11.

(090198679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Exzentric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.469.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004219/10.

(090198015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Ghassil Clean Services Lux S.à r.l., en abrégé G.C.S.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 43, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 139.684.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004220/10.

(090198012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.249.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010004221/10.

(090198010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Le Chapitre Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.831.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2010004222/11.

(090198007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.